

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01267

Numéro SIREN : 485 201 610

Nom ou dénomination : @ J2B EXPERTS CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/006879

Désignation de l'entreprise		SARL @J2B EXPERTS CONSEILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		67 Avenue Eole		66000 PERPIGNAN		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		48520161000022						Néant ☐	
				Exercice N clos le		131122022		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
				1		2		3	
								4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		AB		AC					
Frais d'établissement *		CX		CQ					
Frais de développement *		AF		AG					
Concessions, brevets et droits similaires		AH		AI		456 721		456 721	
Fonds commercial (1)		AJ		AK					
Autres immobilisations incorporelles		AL		AM					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AN		AO					
Terrains		AP		AQ					
Constructions		AR		AS					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AT		AU		199 417		93 807	
Autres immobilisations corporelles		AV		AW					
Immobilisations en cours		AX		AY					
Avances et acomptes		CS		CT					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CU		CV					
Autres participations		BB		BC					
Créances rattachées à des participations		BD		BE		2		2	
Autres titres immobilisés		BF		BG					
Prêts		BH		BI		30		30	
Autres immobilisations financières*		BJ		BK		199 417		550 559	
TOTAL (II)		BL		BM				566 651	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		BN		BO					
Matières premières, approvisionnements		BP		BQ					
En cours de production de biens		BR		BS					
En cours de production de services		BT		BU					
Produits intermédiaires et finis		BV		BW				2 812	
Marchandises		BX		BY		26 518		430 467	
Avances et acomptes versés sur commandes		BZ		CA		13 689		4 744	
Clients et comptes rattachés (3)*		CB		CC					
Autres créances (3)		CD		CE		101 000		101 000	
Capital souscrit et appelé, non versé		CF		CG		182 928		204 627	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CH		CI		19 729		17 716	
Disponibilités		CJ		CK		26 518		747 813	
Charges constatées d'avance (3)*		CW							
TOTAL (III)		CM							
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CN							
Primes de remboursement des obligations (V)		CO		IA		225 935		1 298 373	
Ecart de conversion actif* (VI)								1 308 879	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)									
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		30		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété *		Immobilitations		Stocks		Créances		CR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepiil Quind

Désignation de l'entreprise : SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	800	800
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	248 396	254 820
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	78 084	93 576
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	335 280	357 196
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	149 113	193 662
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	201 486	135 557
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	39 337	26 697
	Dettes fiscales et sociales	DY	189 736	200 518
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 541	1 846
	Compte régul Produits constatés d'avance (4)	EB	381 880	393 403
	TOTAL (IV)	EC	963 092	951 683
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 298 373	1 308 879
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	858 962	802 628
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise										SARL @J2B EXPERTS CONSEILS		Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	462 061	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	146 619	KW		KX				
		Matériel de transport *					KY	19 633	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	118 934	LC		LD	17 682			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	285 186	LO		LP	17 682			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
		Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P	2	1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T	30	1U		1V					
TOTAL IV						LQ	32	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	747 279	ØH		ØJ	17 682		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	5 340	LW	456 721			
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME				
		Inst gales, agencs et am des constructions					IS		MG		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencs, aménagements divers					IU		MM	146 619	MN	146 619			
		Matériel de transport					IV		MP	19 633	MQ	19 633			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	9 645	MS	126 971	MT	126 971			
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes						NC		ND		NE				
	TOTAL III						IY		NG	9 645	NH	293 223			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7			
		Autres participations						IØ		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés						II		2B	2	2C	2				
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	30	2F	30				
TOTAL IV						I3		NJ	32	NK	32				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	14 985	ØL	749 976		

Désignation de l'entreprise : SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 340	PF		PG	5 340	PH	
TOTAL I		RK	5 340	RM		RN	5 340	RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	83 109	QE	13 473	QF		QG	96 582
	Matériel de transport	QH	786	QI	3 927	QJ		QK	4 713
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	91 393	QM	15 792	QN	9 063	QO	98 122
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	175 288	QV	33 192	QW	9 063	QX	199 417
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	180 628	QP	33 192	QQ	14 403	QR	199 417

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4						
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1						
	Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8						
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4						
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2						
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9						
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL III													
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ						

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
Attestation de présentation des comptes En Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SARL @J2B EXPERTS CONSEILSNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	24 270	6U	11 623
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	24 270	TY	11 623
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	24 270	UB	11 623
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	11 623	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	30	UV	30	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	31 806		(0)		31 806				
	Autres créances clients	UX	425 180		425 180						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	UO		ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY	896		896						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 240		2 240						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 689		3 689					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 879		4 879					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 985		1 985						
	Charges constatées d'avance	VS	19 729		19 729						
	TOTAUX		VT	490 433	VU	458 627	VV	31 806			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	63	63							
	à plus de 1 an à l'origine	VH	149 055	44 920		104 135					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	39 337	39 337							
Personnel et comptes rattachés		8C	46 734	46 734							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	48 971	48 971							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	91 465	91 465							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 565	2 565							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	201 486	201 486							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 541	1 541							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	381 880	381 880							
TOTAUX		VY	963 097	VZ	858 962	104 135					
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	44 526	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL @J2B EXPERTS CONSEILS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le :		3 1 1 2 2 0 2 2			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	78 084
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	2 67	XE	530	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	2 63			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	22 588	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8		
			- imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	11 613	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
						TOTAL I		WR	112 814		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV		
			- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				2A			XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :								ZX			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*								ZY		
	Majoration d'amortissement *								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
					Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		112 814					
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		112 814		XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise		SARL @J2B EXPERTS CONSEILS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	54 382
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SARL @J2B EXPERTS CONSEILS</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	93 576		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE	6 424		Dividendes	ZE	100 000						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	100 000		Report à nouveau	ZG	0						
					(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	100 000					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N .		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	1 169	1 581				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	78 295	69 974				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	159 460	141 183				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	238 924	212 739				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	5 951	5 996				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS			9Z	12 862	12 678				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	18 813	18 673				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	228 586	214 374				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	40 285	32 401				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*						OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.17	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.)						
							Si oui cocher 1 Sinon 0						
RÉGIME DE GROUPE *	Société, résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA									
	Groupe, résultat d'ensemble.			JD									
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	ORANGE I PHONE 14	646	63		583
	2	XPERT/ RESEAU SCA	3 530	3 530		
	3	XPERT/ LOGICIEL S	1 810	1 810		
	4	GPDIS ECRAN	1 108	1 108		
	5	ALIAS ORDINATEUR	1 665	1 665		
	6	PC JFB SV DL CM M	6 227	6 227		
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(583)	(583)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		(583)				
CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

Néant ☒ *

A **ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise

SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

Néant

☒

*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : SARL @J2B EXPERTS CONSEILS				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				YP	13
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 165 639
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 165 639
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	83
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	10 000
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	19 873
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	240
TOTAL 2				OM	30 196
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	18 256
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	149 009
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	12 907
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	583
TOTAL 3				OJ	180 755
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	1 015 080
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	1 015 080
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 165 639	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					13
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)			HX		
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 8 5 2 0 1 6 1 0 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

ADRESSE (voie) 67 Avenue Eole Tecnosud 2

CODE POSTAL 66000 VILLE PERPIGNAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 499

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination SOCIETE CIVILE 2B PARTICIPATION

N° SIREN (si société établie en France) 788585768 % de détention 99.80 Nb de parts ou actions 499

Adresse N° 67 Voie AVENUE EOLE

Code postal 66000 Commune PERPIGNAN Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 8 5 2 0 1 6 1 0 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

ADRESSE (voie)

67 Avenue Eole

Tecnosud 2

CODE POSTAL

66000

VILLE

PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)	456 721		456 721	456 721	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	293 223	199 417	93 807	109 899	16 092 14.64
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	2		2	2	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	30		30	30	
	Total II	749 976	199 417	550 559	566 651	16 092 2.84
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 812	2 812 100.00
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	456 985	26 518	430 467	411 329	19 138 4.65
	Autres créances	13 689		13 689	4 744	8 945 188.57
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	101 000		101 000	101 000	
	Disponibilités	182 928		182 928	204 627	21 699 10.60
	Charges constatées d'avance (3)	19 729		19 729	17 716	2 013 11.36
	Total III	774 331	26 518	747 813	742 228	5 585 0.75
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 524 307	225 935	1 298 373	1 308 879	10 507 0.80

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

30
31 806

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	8 000	8 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	800	800		
	Autres réserves	248 396	254 820	6 424	2.52
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	78 084	93 576	15 492	16.56
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	335 280	357 196	21 916	6.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	149 113	193 662	44 550	23.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	201 486	135 557	65 928	48.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 337	26 697	12 640	47.35
	Dettes fiscales et sociales	189 736	200 518	10 782	5.38
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 541	1 846	305	16.51
	Produits constatés d'avance (1)	381 880	393 403	11 522	2.93
	Total IV	963 092	951 683	11 409	1.20
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 298 373	1 308 879	10 507	0.80

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

858 962

802 628

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	462 061		
Installations générales agencements aménagements divers	146 619		
Matériel de transport	19 633		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	118 934		17 682
TOTAL	285 186		17 682
Autres titres immobilisés	2		
Prêts, autres immobilisations financières	30		
TOTAL	32		
TOTAL GENERAL	747 279		17 682

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		5 340	456 721	456 721
Installations générales agencements aménagements divers			146 619	146 619
Matériel de transport			19 633	19 633
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		9 645	126 971	126 971
TOTAL		9 645	293 223	293 223
Autres titres immobilisés			2	2
Prêts, autres immobilisations financières			30	30
TOTAL			32	32
TOTAL GENERAL		14 985	749 976	749 976

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	5 340		5 340	
Installations générales agencements aménagements divers	83 109	13 473		96 582
Matériel de transport	786	3 927		4 713
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	91 393	15 792	9 063	98 122
TOTAL	175 288	33 192	9 063	199 417
TOTAL GENERAL	180 628	33 192	14 403	199 417

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	13 473				
Matériel de transport	3 927				
Matériel de bureau informatique mobilier	15 792				
TOTAL	33 192				
TOTAL GENERAL	33 192				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	24 270	11 623	9 375		26 518
TOTAL	24 270	11 623	9 375		26 518
TOTAL GENERAL	24 270	11 623	9 375		26 518
Dont dotations et reprises d'exploitation		11 623	9 375		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30	30	
Clients douteux ou litigieux	31 806	0	31 806
Autres créances clients	425 180	425 180	
Personnel et comptes rattachés	896	896	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 240	2 240	
Impôts sur les bénéfices	3 689	3 689	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 879	4 879	
Débiteurs divers	1 985	1 985	
Charges constatées d'avance	19 729	19 729	
TOTAL	490 433	458 627	31 806

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	63	63		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	149 055	44 920	104 135	
Fournisseurs et comptes rattachés	39 337	39 337		
Personnel et comptes rattachés	46 734	46 734		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 971	48 971		
Taxe sur la valeur ajoutée	91 465	91 465		
Autres impôts taxes et assimilés	2 565	2 565		
Groupe et associés	201 486	201 486		
Autres dettes	1 541	1 541		
Produits constatés d'avance	381 880	381 880		
TOTAL	963 097	858 962	104 135	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	44 526			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 240
Total	2 240

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	63
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 578
Dettes fiscales et sociales	67 392
Total	74 032

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 729
Total	19 729
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	381 880
Total	381 880

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL @J2B EXPERTS CONSEILS		67 Avenue Eole Tecnosud 2 66000 PERPIGNAN	
SIRET	4 8 5 2 0 1 6 1 0 0 0 0 2 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	CABINET EXPERTISE COMPTABLE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----------------------------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		70 314	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom	
	NIF	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
		<i>Cabinet confère à l'original</i> <i>le 20/03/2023</i>	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	☐	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Date	19/03/2023
		Lieu	PERPIGNAN
		Qualité et nom du signataire:	GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	BASSO NATHALIE
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065										2023			
I													
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	100 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e			
										f			
										g			
										h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	200		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	99 800		
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)		100 000	
J													
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Années au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :							
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les				
		Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.								
1				2	3	4	5	6	7	8			
SOCIETE CIVILE 2B PARTICIPATION Associée 67 AV				499									
TECNOSUD 2 66000 PERPIGNAN													
Mme BASSO NATHALIE Gérante 9 RUE DU VALLON													
66180 VILLENEUVE DE LA RAHO				1	2022	90 000							
K													
DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
L													
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À						0 %	15 %	19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
M													
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise : SARL @J2B EXPERTS CONSEILS

du 01/01/2022

Adresse 67 Avenue Eole Tecnosud 2 66000 PERPIGNAN

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :					v. notice ❶				
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE				
1	VILA SYLVIE Cadre (Niveau 3)				9 Rue du Carignan 66300 BANUYLS DELS ASPRES				
2	SUMALLA Nathalie Cadre (Niveau 3)				24 Rue Emmanuel Brousse 66330 CABESTANY				
3	BURRUS MARIE FRANCE Cadre (Niveau 3)				16 Rue Albert Bausil 66200 CORNEILLA DEL VERCOL				
4	TIBURCIO LILIAN Cadre (Niveau 3)				31 RUE ALEXANDRE ANSALDI 66100 PERPIGNAN				
5	LABAUME DENISE Assistant Principal (Niveau 4)				12 Rue Gracchus Babeuf 66330 CABESTANY				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❷)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v notice ❸)	Montant des indemnités et allocations diverses (v notice ❹)	Valeur des avantages en nature (v notice ❺)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v notice ❻)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v notice ❽)		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	51 096				51 096				51 096
2	40 696				40 696				40 696
3	40 114				40 114				40 114
4	37 809				37 809				37 809
5	35 944				35 944				35 944
6									
7									
8									
9									
10									
**	205 659				205 659				205 659

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	4 359
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 918
Total	6 277

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ⑩	211 936	- de l'exercice 2022 ⑩	113 397
- de l'exercice précédent ⑩	197 257	- de l'exercice précédent ⑩	129 021
Nom et qualité du signataire		A PERPIGNAN le 19/03/2023	
BASSO NATHALIE GERANT		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

@ J2B EXPERTS CONSEILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 67 Av Eole - Tecnosud II
66000 PERPIGNAN
485 201 610 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 78 085 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	78 085 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	21 915 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000 euros
A titre de dividendes aux associés	100 000 euros
Soit 200 euros par part	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 99 800 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30/06/2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux

global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 : Néant

Exercice clos le 31/12/2020 : 50 000 € euros, soit 100 € euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 € euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 49 900 € euros

Exercice clos le 31/12/2021 : 100 000 € euros, soit 200 € euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 € euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 99 800 € euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



@ J2B EXPERTS CONSEILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 67 Av Eole - Tecnosud II
66000 PERPIGNAN
485 201 610 RCS PERPIGNAN

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Légère hausse du chiffre d'affaires avant des charges de personnels et logistiques plus importantes.

Nous vous informons que le conflit Russo-Ukrainien n'a entraîné aucune conséquence sur notre activité et notre situation financière au cours de l'exercice écoulé.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01/01/2023 sont les suivants :

Maintenir le chiffre d'affaire.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 165 638 euros contre 1 102 100 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,77%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 39 329 euros contre 28 126 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 39,83%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 238 923 euros contre 212 738 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,31%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 18 812 euros contre 18 673 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,74%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 633 295 euros contre 570 781 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,95%.

Le montant des charges sociales s'élève à 151 993 euros contre 140 186 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,42%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 12 contre 12 pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 44 814 euros contre 37 915 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,20%.

Le montant des autres charges s'élève à 12 907 euros contre 26 688 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -51,64%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 100 744 euros contre 1 006 981 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,31%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 104 223 euros contre 123 245 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,43%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -3 208 euros (-3 465 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 101 015 euros contre 119 780 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,67%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -343 euros contre 4 966 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -106,91%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 22 587 euros contre 31 169 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,53%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 78 085 euros contre un bénéfice de 93 577 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,56%.

Au 31 Décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 298 372 euros contre 1 308 879 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,80%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 78 085 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 78 085 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	78 085 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	78 085 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	21 915 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000 euros
A titre de dividendes aux associés	100 000 euros
Soit 200 euros par part	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 229 659 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 99 800 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué le 30/06/2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2020 : Néant

Exercice clos le 31/12/2020 : 50 000 € euros, soit 100 € euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 € euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 49 900 € euros

Exercice clos le 31/12/2021 : 100 000 € euros, soit 200 € euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 € euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 99 800 € euros

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

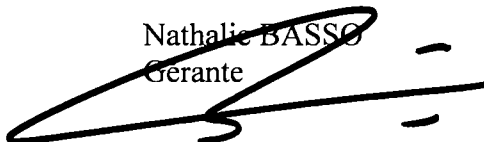
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PERPIGNAN

Le 10/06/2023

Nathalie BASSO
Gerante

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'NB', is written over the printed name and title of the signatory.